



Président : Thierry ERNEWEIN  
31 rue des égalités - 70400 Héricourt  
Tel : 03-84-46-39-40

Site Internet : [www.sghathle.fr](http://www.sghathle.fr)  
<https://www.facebook.com/sghathletisme>

Email : [sghathle@wanadoo.fr](mailto:sghathle@wanadoo.fr)

N° agrément : 1340F      N° APE : 926C      N° SIRET : 77851549400012

## VOS CONTACTS

**Secrétariat :**  
Laurent SCHNEYLIN  
Tél. 06.52.64.73.68  
[sghathle@wanadoo.fr](mailto:sghathle@wanadoo.fr)

**Président :**  
Thierry ERNEWEIN  
Tél. 03 84 46 39 40  
[thierry.ernewein@orange.fr](mailto:thierry.ernewein@orange.fr)

**Vice-Président :**  
François GALLET  
Tél. 06.81.87.61.79  
[francois.gallet868@orange.fr](mailto:francois.gallet868@orange.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Permanences inscriptions 2020 :

Les **samedis 14, 21 et 28 septembre 2019 de 9h30 à 11h30**

Au Stade du Mougnot – 16 Faubourg de Besançon – 70400 HERICOURT

### UN DOSSIER COMPLET COMPREND :

- Le formulaire de demande ou de renouvellement d'adhésion correctement renseigné et signé
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 6 mois ou le questionnaire de santé.
- Un chèque du montant de la cotisation annuelle à l'ordre des « SGH Athlétisme »
- Une photocopie d'une pièce d'identité (pas pour les renouvellements de licence)

**Mutation** : En cas de changement de club (même après une année sabbatique sans licence d'athlétisme), vous devez remplir une demande de mutation. Les droits de mutation sont payés par le club si le dossier est traité avant fin octobre. Au-delà, les mutations seront soumises au bureau du club pour acceptation.

**Tous ces documents seront à apporter COMPLET afin de faciliter le travail de vos dirigeants.**

**ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**

Pour des raisons d'assurance, les athlètes licenciés la saison dernière n'ayant pas fourni un dossier complet avant le 1<sup>er</sup> octobre, ne pourront plus participer aux entraînements.



# SPORTS GENERAUX HERICOURT

## Section Athlétisme

Note d'informations 2020



### Groupes d'entraînements

Il existe **4 types d'entraînement** et **une école d'athlétisme** aux Sports Généraux d'Héricourt :

#### Ecole d'Athlétisme

L'école d'athlétisme regroupe les anciens **Groupe « Jeunes Eveil Athlé/Poussins »** et **Groupe « Jeunes Benjamins/Minimes »**.

Elle s'adresse aux jeunes nés entre **2005 et 2012** (des catégories Eveil athlé à Minimes correspondant aux nouvelles catégories : U10 / U12 / U14 / U16).

Pour les plus jeunes, elle permet de découvrir les différentes disciplines de l'athlétisme par une approche ludique multidisciplinaire et par des jeux de motricité et de coordination.

Pour les plus grands, elle permet de découvrir les différentes disciplines de l'athlétisme et de participer à des compétitions sur piste, cross et route.

Les entraînements se déroulent :

- **les jeudis pour les EA (U10) (18h30 à 19h45) hors vacances scolaires**
- **les mardis et jeudis pour les Poussins à Minimes (U12 / U14 /U16) (18h30 à 19h45) hors vacances scolaires.**

**Des entraînements peuvent également être prévus le samedi pour les benjamins et minimes (U14 et U16).**

Les entraînements sont encadrés par **Anthony DUBOT** (BPJEPS Activité Physique pour Tous et entraîneur "Hors-Stade") assistée de **Hervé JACQUEMAIN** (entraîneur "1er degré -16 ans" en cours), **Didier HUGUEL** et **Patrick ROBERT (Entraîneur Hors-stade)**. Ils seront aussi aidés par une personne du service des sports de la ville de Héricourt.

Les parents peuvent être sollicités pour certains entraînements.

Ils ont lieu sur la piste du Mougnot ou sur le parcours de santé situé juste à côté pour les plus jeunes.

Pour les plus grands, des sorties en ville, en forêt et sur les routes de campagne peuvent être prévues si l'encadrement est suffisant.

Les **EA et PO (U10 et U12)** seront sollicités afin de prendre part à des courses FFA sur piste, cross et/ou route et notamment les **Kids Cross et Kid athlé régionaux. Ce sont des objectifs ciblés du club.**

Les **BE et MI (U14 et U16)** seront sollicités afin de participer aux différents **championnats départementaux, régionaux... qui sont des objectifs ciblés du club** ainsi qu'à des courses FFA s'ils le désirent sur piste, cross et/ou route.

#### Groupe « Piste »

Ces entraînements sont destinés à des personnes désirant faire de la **compétition en cross, sur piste et sur route** avec comme objectif d'être classées lors des championnats.

Les entraînements se déroulent tous les **mardis et les jeudis à 18h30, les samedis et les dimanches à 9h** avec **Laurent Schneylin** (entraîneur 1<sup>er</sup> degré ½ fond) à partir de la catégorie **Cadet (U18)**.

Les entraînements se déroulent sur la piste du Mougnot, sur le parcours de santé situé juste à côté, en ville, en forêt, et sur les routes de campagne.

Si une personne au bout de quelques mois trouve encore ces entraînements trop durs, elle peut sans problème suivre les entraînements Hors-Stade par la suite.

### Groupe «Hors-Stade »

Ces entraînements sont destinés à partir de la catégorie **Cadet** (U18) à toute personne désirant courir afin de préparer **quelques compétitions sur route ou nature dans l'année** (Le Lion par exemple).

Les entraînements se déroulent tous les **mardis et les jeudis à 18h30** et le **dimanche à 9h** avec **Laurent SCHNEYLIN** (entraîneur 1<sup>er</sup> degré ½ fond) assisté de **Michel CRUDER**.

Ils ont lieu sur la piste du Mougnot, sur le parcours de santé situé juste à côté, en ville, en forêt et sur les routes de campagne en été.

Si une personne désire s'investir plus en compétition, elle peut sans problème intégrer le groupe « piste ».

### Groupe « Trail » :

Ces entraînements sont destinés à partir de la catégorie **Cadet** (U18) à toute personne désirant participer à des courses nature, des trails ou des ultras.

Les entraînements trail sont encadrés par **Dominique QUETIN (Entraîneur Hors-stade)** et **Frédéric VANNSON (Entraîneur Hors-stade)**.

Les entraînements se déroulent tous les **mardis et les jeudis à 18h30** et le **dimanche à 9h**.

D'autres séances longues sont également planifiées lors des week-ends.

Les entraînements se déroulent sur le parcours de santé, sur les routes, le stade du Mougnot, en ville l'hiver et ... en montagne

### Groupe « Joggeur » :

Ces entraînements sont destinés à partir de la catégorie **Cadet** (U18) à toute personne désirant courir pour leur plaisir sans objectif de compétitions.

Les entraînements joggeur sont encadrés par **Patrick ROBERT (Entraîneur Hors-stade)**.

Le rendez-vous est au stade du Mougnot à **18h les mercredis** et à **9h le dimanche**.

Les entraînements se déroulent sur le parcours de santé, sur les routes, le stade du Mougnot ou en ville l'hiver.

**Rappel** : les groupes n'étant pas figés, il est toujours possible de passer de l'un à l'autre en cours de saison.

### **Catégories et licences**

| Types de licence                             | Catégories 2020                        | Année de naissance | Cotisation annuelle |
|--|--|--------------------|---------------------|
| <b>Athlé<br/>Découverte</b>                  | Eveils Athlétiques –U10                | 2011 – 2012        | 80 euros            |
|  | Poussins (es) – U12                    | 2009 – 2010        | 80 euros            |
| <b>Athlétisme<br/>de<br/>Compétition</b>     | Benjamins(es) – U14                    | 2007 – 2008        | 80 euros            |
|  | Minimes – U16                          | 2005 – 2006        | 80 euros            |
|  | Cadets (tes) – U18                     | 2003 – 2004        | 80 euros            |
|  | Juniors – U20                          | 2001 – 2002        | 80 euros            |
|  | Espoirs – U23                          | 1998 – 2000        | 80 euros            |
|  | Séniors                                | 1981 – 1997        | 80 euros            |
|  | Masters                                | 1980 et avant      | 80 euros            |
| <b>Athlé Santé/Loisir<br/>option running</b> | Toutes catégories<br>à partir de cadet | 2004 et avant      | 55 euros            |
| <b>Encadrement</b>                           | Adultes                                | 2004 et avant      | 65 euros            |

**Tarif familial** : une réduction de 3€ est appliquée à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription concernant la même famille (ex. 2 inscrits = 3€ de réduction, 3 inscrits = 6€ de réduction, etc...) (famille vivant sous le même toit)

**Attention :**

Le changement de catégorie d'âge intervient le **1<sup>er</sup> novembre**

2 périodes à considérer :

- Une période administrative du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août
- Une période sportive du 1<sup>er</sup> novembre au 30 octobre

**Assurances responsabilité civile (Article L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du Code du Sport)**

Les Sports Généraux Héricourt section Athlétisme ont souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme, une assurance Responsabilité Civile, garantissant la responsabilité du Club, des bénévoles, salariés et licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation.

L'assurance individuelle Accident et Assistance est automatiquement souscrite pour chaque athlète adhérent aux SG Héricourt Athlétisme.

## Compétitions

La participation aux compétitions est indispensable à la valorisation du club et à la prise en compte de l'investissement de son encadrement. Pour les épreuves par équipe, c'est aussi permettre aux autres athlètes de réussir le meilleur résultat collectif possible. Il est donc souhaitable de respecter le minimum de participations suivant :

- **Licences « découvertes »**

Eveils athlétiques (U10) : **4 kid cross et/ou kid athlé et/ou animation**

**Compétitions ciblées** : 10Km de Héricourt, Kid athlé et Kid cross organisés par les SGH, le kid cross régional, le kid athlé régional.

Poussins(es) (U12) : **6 épreuves**

**Compétitions ciblées par le club**: 10Km de Héricourt, Kid athlé et Kid cross organisés par les SGH, les championnats départementaux de cross, les championnats départementaux sur piste, le kid cross régional et le kid athlé régional.

- **Licences « compétition »**

Benjamins(es) (U14) et Minimes (U16) : toutes les épreuves par équipe, les qualifications régionales, les championnats

**Compétitions ciblées par le club** : les championnats départementaux de cross, les championnats régionaux de cross, les championnats départementaux sur piste et les championnats régionaux sur piste.

Toutes catégories à partir de cadets(tes) (U18) : les championnats, les courses labellisées (route...) et les épreuves par équipe.

- **Licences « Loisir »** : pas de contrainte de participation

Depuis plusieurs années, le comité et les entraîneurs constatent un fort absentéisme des jeunes (**catégories Eveil athlé à Minime**) aux compétitions ainsi qu'une absence de réponse aux mails pour la présence ou l'absence de l'athlète à ces mêmes épreuves.

**En cas d'absence à l'une des compétitions ciblées, l'athlète pourra être exclu une semaine des entraînements la 1<sup>ère</sup> fois, un mois pour la 2<sup>ème</sup> compétition manquée puis la licence pourra ne pas être renouvelée l'année suivante.**

**Tous les athlètes doivent être conscients de l'importance des points FFA et chacun doit s'efforcer de se « classer ».**

**Le classement du club dépend non seulement de la valeur mais aussi de la participation de tous les athlètes.**

**Le niveau des subventions reçues par le club ainsi que les aides qui vous sont apportées varient suivant les résultats.**

**Pour que les points soient comptabilisés, l'athlète doit réaliser 2 fois une performance de même niveau.**

Tout athlète participant à une épreuve, obtient en fonction de la performance qu'il réalise, un niveau de classement (suivant un barème fédéral) et selon ce niveau, un certain nombre de points.

Il existe 4 catégories de classement avec un total de 24 niveaux :

- INTERNATIONAL A et B
- NATIONAL 1, 2, 3, 4
- INTERREGIONAL 1, 2, 3, 4
- REGIONAL 1, 2, 3, 4, 5, 6
- DEPARTEMENTAL 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

## Comité et officiels

**Le comité :**

**Président** : ERNEWEIN Thierry

**Vice-Président** : GALLET François

**Secrétaire** : SCHNEYLIN Laurent

**Vice Secrétaire** : DUBREUIL Valérie

**Trésorier** : DEMONTROND Emile

**Vice-Trésorière** : JACQUEMAIN Marie Pierre

CLAUDEL Marine

CLAUDEL Thierry

CORNEVAUX Elise

CRUDER Michel

DUBREUIL Denis

DUBOT Anthony

GRANDMAIRE Christophe

GUILLIEZ Richard

HOUZER Claudia

HUGUEL Didier

JACQUEMAIN Hervé

JACQUEMAIN Romain

LAHEURTE Jean-Claude

LAMBOLEY Jean

MATOSEVIC Frédéric

MISSEY Christelle

MULLER Jerome

PETRIGNET Karine

PETERSCHMITT Julia

QUETIN Dominique

ROBERT Patrick

TABOUROT Elise

THIRY Thomas

VAUTHIER Laurence

**Les officiels :**

❖ 1 juge arbitre : Laurent **SCHNEYLIN**

❖ 3 starters : Thierry **CLAUDEL**, Thierry **ERNEWEIN** et Hervé **JACQUEMAIN**

❖ 3 chronométreurs : Yannick **FOURCAUDOT**, Dominique **QUETIN** et Laurent **SCHNEYLIN**,

❖ 2 juges saut : Laurent **SCHNEYLIN** et Laurence **VAUTHIER**.

- ❖ 8 délégués anti dopage : Michel **CRUDER**, Valérie **DUBREUIL**, Thierry **ERNEWEIN**, Hervé **JACQUEMAIN**, Karine **PETRIGNET**, Christelle **THIRIET**, Laurence **VAUTHIER** et Emmanuelle **VENINI**.
- ❖ 2 officiels LOGICA : Jean **LAMBOLEY** et Laurent **SCHNEYLIN**
- ❖ 1 Dirigeant 1<sup>er</sup> degré : Thierry **ERNEWEIN**
- ❖ 1 entraîneur 1<sup>er</sup> degré Demi-Fond/Marche : Laurent **SCHNEYLIN**
- ❖ 8 entraîneurs adjoint hors-stade : Thierry **CLAUDEL**, Denis **DUBREUIL**, Anthony **DUBOT**, Thierry **ERNEWEIN**, Patrick **ROBERT**, Laurent **SCHNEYLIN**, Thomas **THIRY** et Laurence **VAUTHIER**.
- ❖ 1 secrétaire Informatique de compétition : Laurent **SCHNEYLIN**

## Maillot du club

Il est demandé à tout adhérent du club qui participe à une compétition, le port du maillot afin de représenter le club. Nous rappelons aux licenciés F.F.A. participant à un championnat, qu'ils encourent une disqualification s'ils ne portent pas le maillot du club.

Ce maillot peut être acquis gratuitement auprès des responsables des équipements : Christophe GRANDMAIRE et Thierry CLAUDEL.

Concernant les catégories Eveil athlé (U10) et Poussin (U12), les maillots sont gérés par les entraîneurs qui les prêteront avant chaque compétition et les récupéreront après.

En cas de perte l'adhérent devra acquérir un nouveau maillot pour un montant de 25€ pour un débardeur et 31€ pour un maillot (cadets à vétérans).

**Les couleurs du club sont : noir - vert - orange.**

### Particularités concernant les coureurs sur route

Les coureurs sur route pourront porter le maillot de leur choix sur toutes les courses non classantes, mais devront se conformer à l'obligation de port du maillot du club pour toutes les courses officielles (sauf dérogation accordée par le Comité Directeur).

## Frais de déplacement

Pour tous les championnats hors département (avec minimas de qualification), les SGH Athlétisme se chargeront de l'organisation du déplacement (car, minibus ou voitures particulières). Au cas où des athlètes devraient se déplacer par leurs propres moyens et sous réserve que le covoiturage soit optimisé (au moins 2 compétiteurs par véhicule), il sera possible (après accord du Comité Directeur) d'obtenir une indemnisation selon le barème suivant :

- Déplacement : 0,30 €/km trajet AR + autoroute (justificatifs)
- Chambres d'hôtel et repas : 75 € maxi
- Repas seul : 20 € maxi

En cas d'abandon de ces frais de déplacements, le club pourra vous délivrer (à votre demande) une attestation fiscale de don suivant les kilomètres parcourus.



# SPORTS GENERAUX HERICOURT

## Section Athlétisme



### Note d'informations 2020

Chaque athlète des SGH Athlétisme s'engage à avoir un comportement sportif :

- 1 - à respecter les dirigeants, les entraîneurs, les partenaires, les juges ainsi que les autres athlètes et le public.
- 2 - à respecter les installations, le matériel et les équipements sportifs.
- 3 - à respecter les horaires et les séances d'entraînement.
- 4 - à être présent et à se sentir impliqué lors des compétitions auxquelles il participe, et prévenir son entraîneur ou un dirigeant en cas d'absence.
- 5 - à respecter l'association en réglant sa cotisation dans les délais.

◆ **Le respect des personnes dirigeants, entraîneurs, partenaires, juges, athlètes et le public :**

Il est applicable à tous les instants, dans le cadre de l'activité « course à pied », à l'extérieur comme à l'intérieur du stade.

Ce respect devra se manifester en premier lieu par le salut de toutes les personnes présentes, par la politesse et l'absence de violence verbale ou physique.

◆ **Le respect des installations, du matériel et des équipements sportifs :**

- toute dégradation volontaire sera sévèrement sanctionnée.
- chacun est tenu de veiller à la propreté des lieux utilisés.
- sur la piste : toute projection (cailloux, boules de neige, sable ou autre projectile...) est interdite, ainsi que les ballons.

D'autre part, les vélos et tout autre moyen de locomotion motorisé ou non sont absolument interdits.

◆ **Le respect des séances d'entraînement :**

Chaque athlète doit être assidu et se sentir impliqué lors des séances d'entraînement.

Il implique de respecter :

- **les horaires** : la responsabilité des entraîneurs est engagée dans le créneau horaire défini.

Les parents doivent accompagner leurs enfants et revenir les chercher auprès de l'entraîneur dans le stade. En cas d'absence imprévue d'un entraîneur les parents seront prévenus par mail et un remplaçant pourra être nommé pour assurer exceptionnellement, l'entraînement au stade.

- **La tenue** : veiller à avoir une tenue adaptée à la pratique de l'athlétisme et aux conditions climatiques (signe de la réelle implication de l'athlète et de son engagement)

- **Les consignes des entraîneurs** : contenu des séances, parcours empruntés.

- **Les consignes de sécurité** : port des chasubles et/ou brassards lors des entraînements nocturnes, courir du côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

- **Les consignes lors de l'échauffement et de la récupération** : libérer les couloirs 1et 2 (intérieur) de la piste.

◆ **Les compétitions :**

L'athlète pourra être amené à faire des compétitions selon les objectifs fixés prioritairement :

- 1 - Par le club.
- 2 - Par les entraîneurs.

3 - Par l'athlète lui-même.

Concernant les objectifs du club : à chaque début de saison, le club fixera des objectifs précis, ce qui impliquera un engagement individuel et/ou collectif.

Afin de soulager l'association, les parents des jeunes devront assurer un certain nombre de déplacements les jours de courses, et ceci à la demande (orale et par mail) de l'entraîneur de l'équipe concernée. Les frais kilométriques seront pris partiellement en charge par le club dans le cas de championnat.

Le club compte sur la compréhension des parents sur ce point.

#### ◆ **Respecter le délai de règlement de la licence :**

L'athlète (ou ses représentants légaux) s'acquittera du prix de la cotisation d'adhésion à l'association Sports Généraux d'Héricourt Section Athlétisme, le montant sera revu chaque année.

La licence sera demandée par le club à la F.F.A. après que chaque athlète ait rempli les conditions suivantes :

- bordereau d'adhésion.
- présentation du certificat médical.
- règlement de la cotisation.
- autorisation parentale.
- une photocopie d'une pièce d'identité (pas pour les renouvellements de licence).

#### ◆ **Les nouveaux arrivants**

Le club propose une période d'essai de 1 à 2 semaines avec la présentation d'un certificat médical. Pour les mineurs, une attestation parentale devra être signée.

Au-delà de cette période, une adhésion au club sera exigée.

#### ◆ **Les temps forts du club**

Chaque adhérent doit se sentir intégré au club des Sports Généraux Héricourt section Athlétisme par des droits et des devoirs. Pour cela nous demandons une participation active aux différentes manifestations organisées par le club.

1 - Pour l'athlète :

- le nettoyage du parcours VITA.
- le meeting d'athlétisme du club.
- le repas du club.
- les Kid Athlé organisé par le club.
- les tests VMA organisés par le club.
- les 10 km d'Héricourt : pour les préparatifs et l'organisation de cette manifestation, la présence de chacun des membres du club est indispensable.
- et toute autre manifestation organisée exceptionnellement

2 - Pour le comité et les entraîneurs :

Ces personnes doivent être présentes aux réunions et participer activement à la vie du club lors des différentes manifestations.

#### ◆ **Autres équipements**

Le club participant aux frais d'acquisition vestimentaire (sweats, k-way, ou autre), les coureurs sont tenus de les porter aux différentes manifestations avant et après les courses.

Pour acquérir un de ces équipements contacter aux horaires d'entraînements le responsable des équipements Christophe GRANDMAIRE et Thierry CLAUDEL.



◆ **Dopage**

Tout athlète contrôlé positif, sera convoqué par le comité. Ce dernier prendra les décisions qui s'imposent.

Toute action grave telle que le vol, racket... sera portée à la  
Connaissance de la justice, et ceci sans état d'âme de la part  
des dirigeants du club qui ont pour mission première  
**L'éducation sportive et humaine.**  
Le club dégage toutes responsabilités en cas de vol.

**COUPON A REMETTRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

J'ai pris connaissance de la « Note d'informations 2020 » et j'accepte son contenu.

**Nom :**

**Prénom :**

**Mail :**

**Date :**

**Signature :**



## SPORTS GENERAUX HERICOURT Section Athlétisme



**Vous pouvez nous aider ...**

Chers parents, chers licenciés, vous pouvez nous aider au fonctionnement du club.

Notre association sportive ne peut fonctionner que grâce aux bénévoles. La participation de chacun et chacune d'entre nous, ne serait-ce qu'une seule fois dans la saison, nous permettra d'offrir à toutes et à tous la qualité d'encadrement que nous attendons.

Votre aide peut être :

- La participation ponctuelle aux activités du Club.
- L'accompagnement des enfants lors d'un déplacement.
- Etre jury lors d'une compétition (il n'est pas nécessaire d'être « officiel » lors d'une compétition « jeunes).
- L'encadrement des jeunes lors des entrainements (même ponctuellement).
- Faire des gâteaux ou des crêpes pour une compétition.
- Tenir une buvette
- Prendre des photos et réaliser un article sur la compétition à laquelle votre enfant a participé
- ...

### Date importante :

Les Sports Généraux Héricourt section Athlétisme organise le 2<sup>ème</sup> dimanche de décembre (**8 décembre 2019**)  
**« les 10Km d'Héricourt ».**

Cette manifestation est la principale ressource (financière, médiatique...) du club.  
**La mobilisation de l'ensemble des adhérents ainsi que des parents est fortement souhaitée.**

## FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

# SG HERICOURT



*Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases*

Licence N° :

|  |  |
|--|--|
| NOM : _____  | Prénom : _____                                     |
| Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M   | Date de naissance : ____/____/____ (jj/mm/aaaa)    |
| Nationalité : _____  |  |
| <i>(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)</i> |  |
| Adresse complète : _____   |  |
| Code Postal : _____  | Ville : _____                                      |
| Adresse Email (obligatoire) : _____  |  |
| N° de téléphone (portable) : _____   | N° de téléphone (fixe) : _____                     |
| Type de Licence choisie :  |  |
| <input type="checkbox"/> Licence Athlé Compétition   | <input type="checkbox"/> Licence Athlé Entreprise  |
| <input type="checkbox"/> Licence Athlé Découverte  | <input type="checkbox"/> Licence Athlé Running     |
| <input type="checkbox"/> Licence Athlé Santé   | <input type="checkbox"/> Licence Athlé Encadrement |

**Certificat médical :** (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.  
 - Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

**Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs :**

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, \_\_\_\_\_, en ma qualité de \_\_\_\_\_ (père, mère, représentant légal) de l'enfant \_\_\_\_\_ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

**Assurances** (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de GENERALI, assureur :

- **aux Clubs :** une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- **aux Licenciés :** une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0.82 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

**J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée**

**Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique**

*Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)*

**Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.**

**Droit à l'image :** Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre**

**Loi Informatique et libertés** (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [ci@athle.fr](mailto:ci@athle.fr)  
 Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)**

Date et signature du Licencié :

*(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)*



# SPORTS GENERAUX HERICOURT

## Section Athlétisme



### Certificat médical

#### Certificat Médical

pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport  
(licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur

\_\_\_\_\_

Demeurant à

\_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme/ Melle

\_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ demeurant à

\_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD), une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cachet du médecin et signature du médecin.

#### **Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :**

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé, Encadrement) doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les licences Athlé, Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.